



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales74@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les
annonces légales portant sur les sociétés et fonds de
commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Avis administratifs

PRÉFECTURE DE HAUTE-SAOIE
Direction Départementale des Territoires

COMMUNE DE BONNEVILLE

SNCF RÉSEAU

**AVIS DE CONSULTATION
DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**
**Autorisation environnementale relative
à la réhabilitation du viaduc ferroviaire de Bonneville**

Une consultation du public d'une durée de trois mois est prescrite
du vendredi 10 juillet 2026 à 9h00 au samedi 10 octobre 2026 à
12h00.

Elle porte sur le projet suivant : autorisation environnementale au
titre de la loi sur l'eau pour la réhabilitation du viaduc ferroviaire
de Bonneville par SNCF Réseau, et sera conduite par M. Christian
FONTANILLES désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Pendant la durée de la consultation, le dossier, susceptible d'être
complété au fur et à mesure de cette procédure, est disponible
sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/viaduc-ferroviaire-bonneville>
et sur support numérique, à la mairie de BONNEVILLE.

Les observations et propositions du public peuvent être, jusqu'au
dernier jour de la consultation :

- transmises sur le site internet cité ci-dessus.
- adressées par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie
de Bonneville, 2 Pl. de l'Hôtel-de-Ville, 74130 BONNEVILLE en
mentionnant « Consultation du public OBJET - à l'attention du
commissaire enquêteur »,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale
lors de sa permanence au lieu, jour et heures fixés ci-dessous :
vendredi 11 septembre 2026, de 9h à 12h, à la mairie de
BONNEVILLE

Des renseignements peuvent être pris auprès du commissaire
enquêteur lors des permanences, auprès des services
instructeurs à l'adresse suivante :

ddt-enquetes-publicques@haute-savoie.gouv.fr,
Le commissaire enquêteur organisera, en présence du
pétitionnaire afin qu'il puisse présenter son projet et répondre
aux différentes questions des participants, deux réunions
publiques dans la salle de l'Agora à BONNEVILLE :

- réunion d'ouverture, le jeudi 16 juillet 2026, de 18h à 20h,
 - réunion de clôture, le mardi 22 septembre 2026, de 18h à 20h.
- Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté
préfectoral, au titre du Code de l'environnement, une autorisation
environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des
milieux aquatiques. L'autorité compétente pour prendre cette
décision est la Préfète de Haute-Savoie.

Le commissaire enquêteur rendra public, sur le site dédié à la
consultation, son rapport, assorti de conclusions motivées.

508183500

Enquêtes publiques

COMMUNE DE PERS-JUSSY

**Avis d'enquête publique relative à la
Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté n°2026-041-URB du 12 mai 2026, Madame le maire
de Pers-Jussy a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une
enquête publique pour une durée de 33 jours consécutifs portant
sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme du :
Lundi 22 juin 2026 à 9h00 au vendredi 24 juillet 2026 à 17h30.
Le projet de modification n°2 vise à apporter des modifications
au règlement écrit, règlement graphique et aux Orientations
d'Aménagement et de Programmation.

**Monsieur VIAL François désigné en qualité de
commissaire-enquêteur** par décision du Tribunal Administratif
de Grenoble n°E25000124/38 en date du 11 juin 2025 se tiendra
à la disposition du public à la mairie de Pers-Jussy aux dates et
heures suivantes :

- **lundi 22 juin 2026 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 9 juillet 2026 de 14h30 à 18h30,**
- **vendredi 24 juillet 2026 de 14h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera
consultable :

- en version papier (dossier d'enquête et registre d'enquête à
feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire
enquêteur) à la mairie située 1825 route de Reignier 74930
PERS-JUSSY aux jours et heures d'ouverture habituels de la
Mairie de Pers-Jussy soit les lundi et mardi de 8h30 à 12h00, le
jeudi de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30.
- en version numérique sur le site internet de la commune de
Pers-Jussy à l'adresse suivante www.mairie-pers-jussy.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner
ses observations et propositions :

- **Sur le registre en format papier** ouvert dans les bureaux de
la mairie de Pers-Jussy aux jours et heures d'ouverture habituels
de la mairie soit le lundi et mardi de 8h30 à 12h, le jeudi de 13h30
à 18h30 et le vendredi de 13h30 à 17h30.
- **Par courrier électronique** à l'adresse suivante :

urbanisme@mairie-pers-jussy.fr

avec pour objet - Modification 2 du PLU - du lundi 22 juin 2026
à 9h00 au vendredi 24 juillet 2026 à 17h30.

- **Par voie postale** portant la mention NE PAS OUVRIR à
l'adresse suivante : Mairie de Pers-Jussy, Monsieur le
commissaire enquêteur - Modification 2 du PLU - 1825, route de
Reignier - 74930 PERS-JUSSY

Les observations reçues par mail et par courrier seront annexées
au registre d'enquête mis à disposition du public. Seules les
observations formulées et reçues durant la durée de l'enquête
seront prises en compte.

Le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire
enquêteur à Mme le Maire dans un délai de trente jours à
l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public
en mairie de Pers-Jussy, sur le site internet de la commune
pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°2 du PLU
éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été
jointés au dossier, des observations et propositions du public, du
rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera
soumis à délibération du Conseil Municipal de Pers-Jussy en vue
de son approbation.

505291900

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
USSES ET RHÔNE**

Avis d'appel public à la concurrence

M. François SEVE - Président
70 route de la Semine - 74270 Chêne En Semine
Tél : 04 50 56 15 30

mél : accueil@cc-ur.fr - web : <http://www.mp74.fr>

SIRET 20007085200187

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la Création du Réseau
d'Assainissement EU des Hameaux des Côtes Nord & Sud -
Seyssel (74)

Référence acheteur : CCUR-030

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 70 route de la Semine

74270 Chêne En Semine

Durée : 6 mois.

Classification CPV :

Principale : **71330000** - Services divers d'ingénierie

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus
avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le
cahier des charges (règlement de la consultation, lettre
d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

Service Assainissement - Tél : 04 50 56 15 30

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le
profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Remise des offres : 27/07/26 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :

français.

Envoi à la publication le : 22/06/26

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie
dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,
poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
<http://www.mp74.fr>

508150200

Marchés publics

**Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés**

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

LE DAUPHINÉ

CONDAMNATION

Par arrêt rendu par la Cour d'Appel de Chambéry en date du 9 avril 2025, Emmanuel MOGENIER a été condamné pour :

- EXECUTION, PAR PERSONNE MORALE, DE TRAVAUX NON AUTORISÉS PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE faits commis à SAMOENS du 1er mai 2022 au 9 septembre 2022 prévus par ART.L.421-1, ART.R.421-1, ART.R.42 1-14 C.URBANISME. ART.121-2 C.PENAL. et réprimés par ART.L.480-4-2, ART.L.480-4 AL. 1, ART.L.480-5, L.480-7 C.URBANISME. ART.131-38, ART.131-39 2°,3°,4°,5°,9° C.PENAL.
- DEMOLITION, PAR PERSONNE MORALE, D'UNE CONSTRUCTION NON AUTORISÉE PAR UN PERMIS DE DEMOLIR faits commis à SAMOENS du 1er mai 2022 au 9 septembre 2022 prévus par ART.L.421-3, ART.R.42 1-26, ART.R.421-27, ART.R.421-28 C.URBANISME. ART.1 2 1-2 C.PENAL. et réprimés par ART.L.480-4-2, ART.L.480-4 AL.1, ART.L.480-5, L.480-7 C.URBANISME. ART.13 1-38, ART.131-39 2°,3°,4°,5°,9° C.PENAL.

à :

- 1 Amende délictuelle de 15000 euros, à titre de peine principale
- 02 mois d'Affichage de la décision : portes de la Mairie, à titre de peine complémentaire
- La publication du dispositif de la décision dans les journaux le Messenger et le Dauphiné Libéré pour une durée de DEUX MOIS aux frais des condamnés, à titre de peine complémentaire
- a ordonné l'exécution aux frais des condamnés ;
- a ordonné l'exécution provisoire.
- Exclusion de la mention de la condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire

Pour extrait conforme à la minute, le 27/04/2026
P/ LE DIRECTEUR DE GREFFE
Le greffier

503409900

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

FMDB ELITE

Par acte SSP du 19/06/2026 il a été constitué une SASU
dénommée: FMDB ELITE
Siège social: 38 rue du Goléron 74370 PRINGY
Capital: 1.000 €
Objet: La société a pour objet, en France et à l'étranger :
-La conception, l'organisation et la dispense d'actions de formation professionnelle continue au sens des articles L. 6311-1 et suivants du Code du travail ;
-La formation initiale et continue dans tous domaines, notamment dans les domaines de l'investissement immobilier, de la gestion patrimoniale, du développement personnel et de l'entrepreneuriat ;
-La création, l'édition et la commercialisation de supports pédagogiques, livres, e-books, vidéos et contenus numériques liés à l'activité de formation ;
-La prestation de conseil, de coaching et d'accompagnement individuel ou collectif dans les domaines relevant de son activité de formation ;
-Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Président:

la société FMDB FRANCE, SAS au capital de 151.000 €, sise 38 rue du Goléron 74370 PRINGY N°941707895 RCS d'ANNECY représentée par M. WEISS Eric
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'ANNECY

508171500

MORGEN ALLIANCE INVESTISSEMENT

Par acte SSP du 18/06/2026 il a été constitué une SAS dénommée : MORGEN ALLIANCE INVESTISSEMENT
Siège social : 38 rue du goléron 74370 PRINGY
Capital : 1.000 €
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- L'activité de marchand de biens : L'achat et la revente de biens ou droits immobiliers, à titre habituel ou occasionnel.
- L'acquisition, en qualité de marchand de biens ou non, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en meublé ou non meublé, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- Le financement de toutes acquisitions mobilières ou immobilières, la constitution de toutes garanties notamment nantissement et hypothécaires sur les biens acquis, pour son compte ou pour ses associés.
- L'apport d'affaires et l'intermédiation : La recherche, la sélection et l'apport d'opportunités d'affaires, notamment immobilières et commerciales, au profit de partenaires, d'investisseurs ou de toute entité tierce, ainsi que la mise en relation de personnes physiques ou morales.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : la société FMDB ALLIANCE, SAS au capital de 1.000 €, sise 38 rue du goléron 74370 PRINGY N°100255199 RCS de ANNECY représentée par M. WEISS Eric
Directeur Général : M. MORGEN Johansen 29 chemin de la marne 06210 MANDELIEU LA NAPOULE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ANNECY

508172100

WJW INVESTISSEMENT

Par acte SSP du 18/05/2026 il a été constitué une SAS dénommée : WJW INVESTISSEMENT
Siège social : 38 rue du goléron 74370 PRINGY
Capital : 1.000 €
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
- L'activité de marchand de biens : L'achat et la revente de biens ou droits immobiliers, à titre habituel ou occasionnel.
- L'acquisition, en qualité de marchand de biens ou non, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers en meublé ou non meublé, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- Le financement de toutes acquisitions mobilières ou immobilières, la constitution de toutes garanties notamment

nantissement et hypothécaires sur les biens acquis, pour son compte ou pour ses associés.
- L'apport d'affaires et l'intermédiation : La recherche, la sélection et l'apport d'opportunités d'affaires, notamment immobilières et commerciales, au profit de partenaires, d'investisseurs ou de toute entité tierce, ainsi que la mise en relation de personnes physiques ou morales.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement.
- Et généralement, toutes opérations financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : M. WEISS Eric 691 route de moiron 74370 VILLAZ
Directeur Général : M. MORGEN Johansen 29 chemin de la marne 06210 MANDELIEU LA NAPOULE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de ANNECY

508172200

Dissolutions

GABRY S.C
Société civile au capital de 349.000 €
Siège : 2 ALLÉE DES ECUREUILS
74160 ST JULIEN EN GENEVOIS
423059807 RCS de THONON-LES-BAINS

Par décision de l'AGE du 20/06/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22/06/2026, nommé liquidateurs M. GABRY Yves et Mme GABRY Chantal Av. du Midi 37A 1700 Fribourg Suisse, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de THONON-LES-BAINS.

508227700

Modifications statutaires

2S RENOV
SAS au capital de 8 000 €
Siège : 8 av. du Pont de Tasset (Meythet)
74960 CRAN GEVRIER
930905260 RCS d'ANNECY

Par décision de l'AGE du 10/06/2026, il a été décidé de :
- transférer le siège social au chez CCAS 46 av de la République CS 70023 74960 CRAN GEVRIER.
- nommer Président M. DESCOSTES Mathieu Marie-Bernard chez CCAS 46 av de la République CS 70023 74960 CRAN GEVRIER en remplacement de M. BIRSIN Feyyaz démissionnaire
Mention au RCS d'ANNECY

508157200



Marchés publics

Agir en Proximité pour les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation



ANNECY

VILLE D'ANNECY

Avis d'appel public à la concurrence

Monsieur le Maire
Esplanade de l'Hôtel-de-Ville - BP 2305 - 74011 Annecy cedex
Tél : 04 85 46 79 22 - mèl : marchespublics@annecy.fr
web : <http://www.annecy.fr> - SIRET 20006340200016
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Fourniture et pose de deux élévateurs PMR au groupe scolaire BARRAL
Référence acheteur : 26AT-CP-0952-N
Type de marché : Travaux
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Ecole Barral rue de l'Orme
74600 Seynod
Durée : 4 mois.
Description : Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concerne la fourniture et la pose de deux élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPMR) au sein du groupe scolaire Barral, situé rue de l'Orme à Annecy
La présente consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte.
Il s'agit d'un marché ordinaire, les prestations faisant l'objet du présent marché étant réglées par application du prix indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire.
Classification CPV :
Principale : **45313000** - Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
Complémentaires : **45313100** - Travaux d'installation d'ascenseurs
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Lieu : Ecole de Barral - Rue de l'Orme - 74600 Seynod
Date : semaine 28 sur rdv
Il conviendra de contacter pour la prise de RDV préalable :
Emile GAVILLOT, au 06 09 65 10 66
emile.gavillot@annecy.fr
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique
60% prix des prestations
Renseignements d'ordre administratifs :
FURRER Audrey - Tél : 04 85 46 79 23
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 17/07/26 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Envoi à la publication le : 22/06/26
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
<http://www.annecy.fr>

508180900

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



HAUTE-SAVOIE
HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

M. Pierre-Yves ANTRAS - Directeur général
2 rue Marc Le Roux - BP 97006 - 74055 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 88 22 43
SIRET 34918561100010
Référence acheteur :
T_26_S001_GAILLARD_Le_Chalet_Extérieurs
L'avis implique un marché public.
Objet : Travaux de réaménagement du quartier : Voiries et Réseaux Divers et Aménagements paysagers à GAILLARD (74240), Le Chalet
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (VRD)
Lot N° 02 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 35% Valeur technique
- 10% Valeur environnementale
- 55% Prix - DQE
Dépôt dématérialisé : Activé
Remise des offres : 22/07/26 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 22/06/2026
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,

poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
<https://www.marches-publics.info>

508146100

Procédures formalisées



MAIRIE DE
VILLE LA GRAND

Avis d'appel à candidatures

M. Christophe CALLAY - Le Maire
12 rue Léary - BP 400 - 74100 Ville la Grand
Tél : 04 50 84 24 24 - mèl : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.vlg.fr> - SIRET 21740305400018
Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
L'avis implique un marché public
Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments de la commune de Ville-la-Grand.
Référence acheteur : 2026_FCS_009
Type de marché : Services
Procédure : Procédure avec négociation
Code NUTS : FRK28
Lieu principal de prestation : 12, Rue Léary
74100 Ville la Grand
Durée : 72 mois.
À compter du 01/12/26
Description : Le présent marché porte sur une mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments de la commune de Ville-la-Grand.
En raison des caractéristiques du marché, il est demandé que le candidat dispose des compétences dans les domaines suivants :
- Architecture
- Economie de la construction
- Structure
- Courant fort (CFO)/Courant faible (CFA) / Gestion technique du bâtiment (GTB)
- Fluides CVC y compris SSI
- Ingénierie en performance énergétique, environnementale et suivi financier
- OPC
Classification CPV :
Principale : **79311000** - Services d'études
Complémentaires : **71300000** - Services d'ingénierie
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme du marché : Division en lots : non
Les variantes sont refusées
Valeur estimée hors TVA : 216 000,00 €
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : OUI
Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer
Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : OUI
Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Dépôt dématérialisé : Activé
Remise des candidatures : 20/07/26 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Lieu : Commune de Ville-la-Grand
Renseignements complémentaires :
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de publication. Un délai minimal de 6 jours francs est garanti entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des candidatures. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.
Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Afin de pouvoir respecter le délai minimal de 6 jours francs susvisé, il est demandé aux candidats de bien vouloir poser toute question par écrit (plateforme de dématérialisation) au plus tard 10 jours francs avant la date de remise des candidatures.
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Envoi à la publication le : 19/06/26
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19/06/26
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
C

508109600

Avis d'attribution



COMMUNE
LE GRAND-BORNAND

Avis d'attribution

Mme Hélène FAVRE BONVIN - Madame la Maire
Commune - 74450 LE GRAND BORNAND
Tél : 04 50 02 78 20 - Fax : 04 50 02 78 21
mèl : marchespublics@mairielegrandbornand.com
web : <http://www.mp74.fr>
SIRET 21740136300015
Objet : Gestion, exploitation, animation, stockage et entretien du « Manège Magique » au Grand Bornand
Référence acheteur : 26/07
Nature du marché : Services
Procédure ouverte
Classification CPV :
Principale : **92331210** - Services d'animation pour enfants
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Grenoble - 2 Place de Verdun - BP 1135
38022 Grenoble Cedex - Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Grenoble - 2 Place de Verdun - BP 1135
38022 GRENOBLE - Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 375195 €
Nombre d'offres reçues : 1, **Nombre d'offres reçues de la part de PME** : 1, **Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE** : 0, **Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE** : 0, **Nombre d'offres reçues par voie électronique** : 1
Date d'attribution : 08/06/26
Marché n° : 26/07
REMONTÉES MECANQUES DU GRAND BORNAND, 388 route de la Vallée du Bouchet, 74450 LE GRAND-BORNAND
Montant HT : 375 195,00 €
Le titulaire est une PME : OUI
Envoi le 22/06/26 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <http://www.mp74.fr>

508135100

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Divers

CONDAMNATION

Par arrêt rendu par la Cour d'Appel de Chambéry en date du 9 avril 2025, la SAS MOGENIER J-C et Fils à été condamné pour :
- EXECUTION, PAR PERSONNE MORALE, DE TRAVAUX NON AUTORISÉS PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE faits commis à SAMOENS du 1^{er} mai 2022 au 9 septembre 2022 prévus par ART.L.421-1, ART.R.42 1-1, ART.R.421-14 C.URBANISME. ART.121-2 C.PENAL.
et réprimés par ART.L.480-4-2, ART.L.480-4 AL.1, ART.L.480-5, L.480-7 C.URBANISME. ART.13 1-38, ART. 131-39 2°,3°,4°,5°,9° C.PENAL.
- DEMOLITION, PAR PERSONNE MORALE, D'UNE CONSTRUCTION NON AUTORISÉE PAR UN PERMIS DE DEMOLIR faits commis à SAMOENS du 1^{er} mai 2022 au 9 septembre 2022 prévus par ART.L.421-3, ART.R.42 1-26, ART.R.421-27, ART.R.421-28 C.URBANISME. ART. 121-2 C.PENAL. et réprimés par ART.L.480-4-2, ART.L.480-4 AL.1, ART.L.480-5, L.480-7 C.URBANISME. ART.131-38, ART.131-39 2°,3°,4°,5°,9° C.PENAL.
à :
- 1 Amende délictuelle de 30000 euros, à titre de peine principale
- 02 mois d'Affichage de la décision : portes de la Mairie, à titre de peine complémentaire
- La publication du dispositif de la décision dans les journaux le Messager et le Dauphiné Libéré pour une durée de DEUX MOIS aux frais des condamnés, à titre de peine complémentaire
- a ordonné l'exécution aux frais des condamnés ;
- a ordonné l'exécution provisoire.
- Exclusion de la mention de la condamnation au bulletin n°2 du casier judiciaire

Pour extrait conforme à la minute, le 27/04/2026
P/ LE DIRECTEUR DE GREFFE
Le greffier

503402000



Marchés publics
Agir en Proximité
pour les acheteurs Publics et Privés
Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

